

Marseille, le 03/01/2019

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°37
qui s'est tenue le vendredi 12 octobre 2018 à 14h00
en salle de réunion de la Direction de site St Charles
de la Faculté des Sciences.**

Réunion présidée par Edouard THIEL, Directeur du Département

Étaient présents : Roland AGOPIAN – PAST, Frédéric BÉCHET – PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Jean-Luc MARI – PR, Rémi MORIN – PR, Jean-Marc TALBOT – PR, Basile COUËTOUX – MCF, François-Xavier DUPÉ – MCF, Djamal HABET – MCF, Arnaud LABOUREL – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF.

Étaient excusés : Mouloud ADEL – PR (procuration Mme DEMONGODIN), Rachid OUTBIB – PR, Julien LEFÈVRE – MCF (procuration M. COUËTOUX), Henriette ATHLANI – IATSS.

Étaient absents :

Invités permanents : Laurence MOURET, Doyenne de l'UFR Sciences, excusée.

Invités :

Secrétaire de séance : Gisèle FIOL

Ordre du jour :

- 1/ Validation du PV n°36
- 2/ Responsabilités de parcours
- 3/ Élection du nouveau Directeur

1/ Validation du PV n°36

Le PV n°36 du conseil du 02 juillet 2018 est validé avec 1 abstention.

2/ Responsabilités de parcours

Edouard THIEL porte au vote le remplacement, pour un an, de Benoit FAVRE à la co-responsabilité du parcours IAAA par Carlos RAMISCH.

Proposition validée avec 2 abstentions.

Pour information, Edouard THIEL annonce au conseil que Sylvie RISCH, jusqu'alors secrétaire pédagogique des masters sur le site de Luminy, n'est plus rattachée au DII. Depuis le début du mois d'octobre, elle a été affectée, comme l'ensemble des autres secrétaires de masters, au pôle masters du campus de Luminy.

Jean-Luc MASSAT déplore que la direction du DII n'ait pas diffusé l'information aux membres du DII, ni informé des modalités et des objectifs des secrétaires pédagogiques dans ce nouvel environnement.

Rémi MORIN MORIN confirme que la scolarité de Luminy ne l'a pas informé de cette nouvelle situation, ni des nouvelles modalités de fonctionnement du service ; il suggère, par exemple, que les fiches de postes des secrétaires pédagogiques, si elles existent, puissent être communiquées aux responsables pédagogiques, en guise d'information, à défaut d'autre document disponible.

Isabelle DEMONGODIN dit qu'à terme il n'y aura plus de secrétaires pédagogiques de masters rattachées au département.

Edouard THIEL répond qu'il avait déjà abordé ce point au conseil n°34 de février 2018, que ce fonctionnement a été mis en place par l'UFR sur les sites de Luminy et de St Charles, suite à une série de réunions avec les responsables et secrétaires pédagogiques concerné.e.s, et qu'une réunion est prévue prochainement pour St Jérôme. Il ajoute que les secrétaires pédagogiques qui avaient un siège au conseil du DII perdent de ce fait leur siège. En conséquence, le règlement intérieur du DII devra être revu pour la quotité des sièges au conseil.

3/ Élection du nouveau Directeur

Edouard THIEL annonce que suite à l'appel à candidature pour le remplacement du directeur sortant, il y a eu un seul candidat : Jean-Marc TALBOT.

La parole est donnée à Jean-Marc TALBOT.

Jean-Marc TALBOT propose qu'on l'interroge sur la profession de foi qu'il a envoyée pour présenter sa candidature.

Avant tout, il précise que l'un de ses souhaits serait que le bureau prenne plus de responsabilités et de décisions, et qu'il soit consulté en fonction de l'importance et des urgences en dehors des conseils et sollicité pour la préparation des ordres du jour des conseils.

Julien LEFEVRE demande le point de vue du futur directeur sur la représentation des laboratoires au sein du département.

Jean-Marc Talbot répond qu'il souhaite travailler avec tous les laboratoires représentés au sein du département.

Benjamin MONMEGE demande comment le futur directeur compte obtenir des postes enseignants supplémentaires ?

Jean-Marc TALBOT répond qu'il est décevant qu'aucun des postes proposés au lissage ne soient prévus en 27^{ème} section, et souhaite demander à l'UFR de prévoir des postes pour le DII notamment dans ce dispositif.

Basile COUËTOUX demande s'il est souhaitable qu'il y ait des informaticiens recrutés et disséminés dans chaque laboratoire de l'UFR, et que devient alors le potentiel du DII ?

Frédéric BÉCHET trouve dommageable pour la discipline que des informaticiens soient recrutés dans des laboratoires qui ne sont pas d'informatique alors même que le LIS vient d'être créé.

François-Xavier DUPÉ s'interroge sur la situation des enseignements en informatique dans les autres composantes.

Jean-Marc TALBOT répond que nous devons accepter que des enseignements en informatique soient dispensés dans d'autres composantes, comme par exemple en médecine ou à la FEG.

Isabelle DEMONGODIN s'interroge sur le lien entre les formations et les laboratoires de recherche, et souligne que ce lien commence dès la 1^{ère} année de licence.

Jean-Marc TALBOT est conscient de l'importance de ce lien, et souligne que tous les étudiants devraient pouvoir avoir des liens et des contacts avec les laboratoires. Il soutient fortement à tout niveau de licence et de master la possibilité de faire des stages dans les laboratoires.

Djamal HABET souhaite savoir quel est le point de vue du candidat sur les enseignements multi-sites. Concernant la licence, Jean-Marc TALBOT estime que la solution la plus simple serait de mettre en place « 1 site – 1 parcours ». Cependant, l'accès au parcours MIAGE qui dépend de la FEG ne semble pas si simple pour nos étudiants de L2. Ainsi, même si cela n'est donc pas optimal (coût des heures et des déplacements), la solution actuelle pour le parcours informatique (1 site Marseille, 1 site Aix) semble la meilleure.

Djamal HABET dit qu'il y a une demande et un fort besoin en informatique. De ce fait, limiter les sites serait à contre-courant des besoins.

Jean-Marc TALBOT est conscient de cette forte demande mais que le maintien d'un grand nombre de sites n'est pas réalisable dans l'état actuel de nos forces ; par exemple, les enseignants sont d'accord sur le principe d'ouvrir des groupes supplémentaires sur Aix, mais ensuite ils ne veulent pas se déplacer.

Djamal HABET demande si une discussion ouverte sera mise en place ?

Jean-Marc TALBOT répond par l'affirmative. Il dit qu'il n'est pas convaincu de l'intérêt de dupliquer le parcours ILD de master sur 2 sites ; si la duplication est du fait du laboratoire et de la recherche, idéalement, il aurait fallu mettre en place quelque chose sur St Jérôme en lien avec les équipes de recherche majoritairement au nord afin de minimiser les déplacements des EC de Luminy.

Djamal HABET pense qu'il y aurait une discussion à avoir, et qu'un choix politique de la part du département est nécessaire.

Jean-Luc MASSAT souhaiterait qu'il y ait de la visibilité à St Jérôme, mais souligne qu'il faut aussi penser aux moyens autres que le potentiel enseignant.

Isabelle DEMONGODIN désirerait qu'il y ait des discussions sur les sites de formation.

Jean-Marc TALBOT annonce qu'il est favorable à un tel débat.

Rémi MORIN déclare qu'il est important qu'un parcours de master dispensé sur 2 sites le soit de façon identique, et que l'idéal serait que ce soient les mêmes intervenants qui enseignent sur les 2 sites.

Djamal HABET souligne que la création du LIS est un atout supplémentaire, à celui de la fusion des universités, pour ouvrir des discussions et des concertations sur la politique d'enseignement future de notre département.

Jean-Marc TALBOT dit qu'un bilan sera fait et souhaite qu'une réflexion soit lancée sur les formations pour se préparer ainsi à l'échéance du mi-contrat.

Isabelle DEMONGODIN demande ce qu'il en est des formations en dehors de la 27^{ème} section.

Jean-Marc TALBOT répond qu'il a une moins bonne vision sur ces formations que sur celles de l'informatique, mais qu'il soutient pleinement les thématiques « automatique » et « génie électrique » du DII. Il pense que le point qui peut être jugé problématique est le thème « génie électrique » où la demande étudiante est forte mais les personnels peu nombreux. Il souhaite également que les personnes qui sont dans la partie « interactions » ne restent pas en totale autonomie et que les EC de 61^{ème} fassent mieux remonter les informations.

Noël NOVELLI demande ce qu'il en est des 3 chantiers cités dans la profession de foi :

- Le développement de la formation par alternance au sein de la filière informatique ;
- Le renforcement des liens avec les formations d'ingénieurs à Aix-Marseille ;
- L'ouverture à l'international de nos formations.

Jean-Marc TALBOT répond pour l'alternance qu'il est favorable à ce que le master informatique la mette en place, et que cela peut être très intéressant.

Noël NOVELLI demande comment il compte le faire puisque cela va entraîner des problèmes de ressources et de moyens humains.

Jean-Marc TALBOT répond qu'il a différents échos sur ce sujet. Selon certains, la tâche est effectivement lourde, selon d'autres le CFA gère beaucoup d'aspects. Il estime donc qu'il est nécessaire d'étudier la faisabilité.

Jean-Marc TALBOT se prononce pour le renforcement des liens avec les formations d'ingénieurs à Aix-Marseille. Il trouve étonnant qu'il existe des liens forts avec l'ECM établissement indépendant (via MPC1 et la co-accréditation des masters informatique et TSI) alors que les liens avec Polytech sont très ténus. Ceci est d'autant plus surprenant que de nombreux collègues de Polytech interviennent dans nos masters. Il serait bon de réfléchir à de possibles mutualisations d'enseignements entre nos masters et les formations d'ingénieurs de Polytech.

Enfin, en ce qui concerne l'ouverture à l'international de nos formations, Jean-Marc TALBOT pense que cela est important et qu'il convient de développer des liens avec les universités européennes pour la mobilité entrante et sortante ainsi qu'avec les pays d'Afrique du Nord. Au-delà d'un unique référent RI, il prône la mise en place d'un groupe de travail autour des RI et de la mobilité étudiante.

Edouard THIEL porte au vote l'élection du nouveau directeur du département.

Candidat : Jean-Marc TALBOT, PR.

Vote à bulletins secrets : 15 votants dont 2 procurations.

Jean-Marc TALBOT est élu avec :

- 14 voix POUR
- 1 bulletin BLANC

La séance est levée à 16h30